



ARRETE N° 128 /2020

Le Maire de Lapoutroie,

- **Vu** les articles L 2213-1 et -2, L 2542-1 à -3 du CGCT,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière,
- Vu** les travaux d'enfouissement de la HTA aérien PAC (Plan Aléa Climat),
- **Considérant** qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en réglementant la circulation des véhicules et en maintenant la sécurité des usagers,

ARRETE

Art.1 : Des travaux de pose de câbles souterrains 20 000 Volts, pour le compte d'ENEDIS (2, rue de l'III - 68110 ILLZACH), seront réalisés par l'entreprise TAMAS BTP (10, rue de la Hardt – 68270 WITTENHEIM),

- **Du lundi 11 janvier 2021 au vendredi 5 février 2021 :**
 - du chemin rural dit du Grand Trait jusqu'au lieu-dit Varingoutte, comprenant essentiellement l'accès à Varingoutte depuis la RD n°415

Art.2 : Pour permettre la réalisation de ces travaux, la circulation des véhicules sera interdite (sauf riverains et véhicules de secours), le stationnement sera interdit et les piétons seront déviés vers le côté opposé aux travaux.

Art.3 : La signalisation résultant des restrictions de circulation exposées ci-dessus sera effectuée conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière par l'entreprise TAMAS BTP.

Art.4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art.5 : Le responsable des services techniques, ENEDIS, l'entreprise TAMAS BTP, la Brigade de gendarmerie de Lapoutroie sont chargés de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera affichée sur le tableau officiel.



Lapoutroie, le 18 décembre 2020
Le Maire,
Philippe GIRARDIN.